## Commune de Conliège

## Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 17 octobre 2022.

## Participants:

Jérôme CORDELLIER, maire
Jean-Claude ROUSSEL, adjoint
Karine PETITJEAN, adjointe
Jean-David FANI, adjoint
Noële HERBIN, adjointe
Benjamin CHAILLON
Denis DUPERRON
Nicolas LOYANT
Marion ETIENNE
Georges LAMBERT
Laurent BREMOND arrivé à 20h37

Absents ayant donné pouvoir : Audrey DENEGNAN donne pouvoir à Benjamin CHAILLON Emilie BERGOT, donne pouvoir à laurent BREMOND

Secrétaire: Jean-David FANI

Ouverture de la séance à 20h00

### 1) Approbation du compte rendu du précédent conseil municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents (11), approuve le compte rendu du précédent Conseil municipal.

# 2) <u>Motion proposée à la suite du communiqué de l'association des maires du Jura (AMJ) concernant les dangers encourus par les collectivités et les services publiques.</u>

Monsieur le Maire présente au conseil la motion de l'AMJ.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents (11), approuve le la motion.

#### 3) Attribution de subventions aux associations.

20H37 Arrivée de Laurent BREMOND, avec le pouvoir de Emilie BERGOT.

Benjamin CHAILLON présente le résultat des travaux de la commission subventions.

Le premier dossier étudié est celui de Défense Vallée Vallière (DVV) :

Etant membres de cette association, Nicolas LOYANT, Noële HERBIN, Benjamin CHAILLON et Jérôme CORDELLIER ne participent pas au vote.

Le conseil municipal, à l'unanimité des neuf membres qui participent au vote, octroie une subvention de 150€.

Le second dossier étudié est celui de l'association du Valtroquet :

Etant membres de cette association, Nicolas LOYANT et Noële HERBIN ne participent pas au vote.

Le conseil municipal, à l'unanimité des onze membres qui participent au vote, octroie une subvention de 150€.

Le troisième dossier étudié est celui de la fanfare conliégeoise :

Le conseil municipal, à l'unanimité, octroie une subvention de projet de 300€.

Le quatrième dossier étudié est celui de l'association des boules conliégeoises: Le conseil municipal, à l'unanimité, octroie une subvention globale de 600€.

Le cinquième dossier étudié est celui du comité des fêtes :

Etant membres de cette association, Jean-Claude ROUSSEL, Denis DUPERRON et Jean-David FANI ne participent pas au vote.

Le conseil municipal, à l'unanimité des dix membres qui participent au vote, octroie une subvention de fonctionnement de 500 € et une subvention de projet de 700 €.

Le sixième et dernier dossier étudié est celui du tennis de table :

Le conseil municipal, à l'unanimité (13), octroie une subvention de fonctionnement de 400€. Une demande de subvention pour un projet réalisé en 2023 sera étudiée l'année prochaine.

#### 4) Voirie communautaire.

Le Maire présente le projet de délibération proposé par ECLA traitant du linéaire de voiries communales de compétence communautaire (pièce jointe).

Le conseil municipal, à l'unanimité (13), approuve la carte et le tableau de classement des voies communautaires établi par ECLA.

#### 5) Création d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet.

Ce poste s'inscrit dans la continuité de contrats à durée déterminée établis jusqu'ici pour assurer les fonctions d'animation des TAP. Il représente 3 heures par semaine. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la création de ce poste.

## 6) Création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet.

Ce poste correspond à la prolongation du service nécessaire de garderie et de cantine. Compte tenu des effectifs d'enfants, 95% depuis le retour après le premier confinement contre 60 à 70 % auparavant, trois agents sont réglementairement nécessaires pour assurer les services. Ce poste représente 15 heures 15 par semaine.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la création de ce poste.

### 7) Forêt, destination des coupes pour 2023.

Présentation par le Maire de la destination des coupes de bois en 2023.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet de coupes.

### 8) Présentation du rapport d'observation de la Cour des Comptes sur ECLA.

Le rapport a été envoyé à chaque membre du Conseil Municipal préalablement avec la convocation au Conseil.

Le maire commente rapidement les principales conclusions du rapport (environ 80 pages) qui porte sur la période 2017/2020. Un certain nombre des prescriptions, notamment la répartition du personnel entre la ville de Lons et l'agglomération ont été réalisées depuis le début de ce mandat. La Cours des Comptes préconise notamment à l'agglomération d'établir un plan pluri annuel d'investissement.

Le conseil municipal prend acte du rapport.

## 9) Examen pour achat d'un bien soumis à emplacement réservé par le PLU.

Les propriétaires de la parcelle cadastrée AL 272 mettent en demeure la commune d'acheter ladite parcelle comprenant notamment un bâtiment d'habitation, conformément à la loi, la parcelle étant frappée d'un emplacement réservé. Cet emplacement en continu a été tracé dans le but de rejoindre la place de la mairie au parking Bolard.

- Considérant que la commune a cédé une grande partie de la parcelle Bolard en 2017, et que ce parking est de fait très réduit en capacité d'accueil, ce qui remet en cause la pertinence de cette réserve,
- Considérant que l'état financier de la commune n'incite pas à porter cet investissement,

Le Maire propose donc de refuser l'achat de cette parcelle. Il s'agit d'une procédure de délaissement. Cette mesure devra faire l'objet d'une modification partielle du PLU.

Résultat du vote : 12 pour, 1 abstention de Georges LAMBERT.

Le conseil municipal approuve cette décision et refuse donc de procéder à l'acquisition de cette parcelle.

### 10) Facturation des dépenses de fonctionnement des écoles 2021-2022.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Karine PETITJEAN à facturer aux communes concernées les dépenses de l'école de Conliège.

#### 11) Décision modificative n° 3 afin de rembourser des indemnités journalières trop perçues.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le remboursement au CIGAC d'un trop perçu d'indemnités journalières pour un montant de 3195€

#### 12) Approbation du rapport d'évaluation des charges transférées pour 2021.

Karine PETITJEAN présente les sommes à payer à ECLA : 30 085€ Le conseil municipal valide, à l'unanimité, cette mesure.

#### 13) Questions diverses.

Monsieur le Maire fait part conseil d'une réunion organisée entre la mairie représentée par 7 membres de l'équipe municipale et des membres du conseil d'administration de l'association les Amis de l'Ermitage ce 17 octobre, juste avant le conseil municipal.

L'objet de cette rencontre était de discuter de la volonté de l'association de transmettre la propriété du site à la commune, tel qu'inscrit dans ses statuts.

La commune se propose d'étudier le sujet sur la forme et sur le fond.

Denis DUPERRON propose que la commune communique sur les besoins de l'épicerie solidaire de la croix rouge de Perrigny afin de relancer les dons.

Noële HERBIN présente un outil qu'elle a réalisé sur tableur numérique pour la gestion du cimetière. Il est proposé que la secrétaire stagiaire de la commune alimente l'outil.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 21H52.

Le Maire, Jérôme CORDELLIER

4